



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE "SECURITE"

N° 27

Jean COUPE

V.Réf. :

N.Réf. : JC/fs.90/3399

DATE 28 Mai 1990

OBJET ETRANGLEMENT D'UNE VOILURE PRINCIPALE PAR SON FOURREAU

MATERIELS OU TECHNIQUES CONCERNES

Saut à ouverture automatique avec voile DRAKKAR
et fourreau de voile Parachutes de France

TEXTE

En fin de séquence de délovage des suspentes un angle du rabat de fermeture du fourreau demeure verrouillé par le bracelet de lovage.

L'examen du matériel au sol fait apparaître que, lors du pliage, la drisse support du bracelet de lovage a été engagée au travers de l'oeillet du rabat de fermeture. Cette double épaisseur drisse et bracelet de lovage a constitué un point de verrouillage (voir croquis au verso).

C'est le deuxième incident de ce type qui a été signalé au C.T.P.

DECISION FEDERALE :

Lors du contrôle du lovage des suspentes, les vérificateurs devront s'assurer que les drisses support des bracelets de lovage ne sont pas engagées dans les oeillets du rabat de fermeture et solliciter la platine, par le dessous du rabat, pour réduire la longueur du bracelet enserrant la love de suspentes.

DATE D'APPLICATION : Dès réception de la présente note de sécurité.

Jean COUPE
Président du C.T.P.

DIFFUSION :

- . Président FFP, Directeur Général
- . Directeurs Techniques avec affichage dans les Centres Ecoles de Parachutisme
- . S.E.J.S. (Mr TROUF) - C.E.V. - Membres du C.T.P. - MM. CHALOIN, TOURNIER
- . Société PARACHUTES DE FRANCE, en lui demandant d'étudier une modification à apporter à ce matériel.

